

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire.
Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER,
Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL,
Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Gérard TUFEL

Date de convocation : 02/05/2024

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 08/04/2024.

2. FINANCES

Délibération n° 2024-05-029 : budget principal – DM1 - décision modificative budgétaire

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à la modification des crédits inscrits au budget principal, pour corriger une erreur d'imputation des dotations aux amortissements et pour tenir compte de l'amortissement des études liées à la modification du PLU en 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur la base des éléments présentés, décide d'apporter au budget principal la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
68	681	Dot. aux amortissements	5 920,00 €	-5 920 €	0,00 €
023	023	Vir. à la section invest.	170 000,00 €	-154,00 €	169 846,00 €
042	681	Dot. aux amortissements	0,00 €	+6 074,00 €	6 074,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
021	021	Vir. de la section fonct.	170 000,00 €	-154,00 €	169 846,00 €
040	2802	Amorti. études PLU	5 920,00 €	+154,00 €	6 074,00 €

3. PERSONNEL COMMUNAL

Carine RIGOLLET informe l'assemblée des recrutements à prévoir pour la rentrée scolaire 2024-2025 pour la garderie périscolaire et pour le restaurant scolaire.

4. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n°2024-05-030 : opération d'amélioration de la performance énergétique - salle polyvalente

M. le Maire rappelle la délibération du 27/06/2022, par laquelle le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente, dont le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 443 000 € HT. Compte tenu de l'ampleur de cette opération, la commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (assistant à maîtrise d'œuvre), au bureau d'études DURAND & SIELANCKZYK (maîtrise d'œuvre) et a fait réaliser les diagnostics et études nécessaires au projet. Il informe le Conseil municipal que le montant estimé des dépenses annexes et d'études d'élève à 76 557 € HT. Le plan de financement de l'opération de rénovation énergétique se présente à ce jour, comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES :

Opération rénovation énergétique de la salle polyvalente		Montant € HT
Travaux de rénovation	443 000 €	
Dépenses annexes (honoraires MO, diagnostics, études)	76 557 €	
TOTAL HT		519 557,00 €
TVA 20%		103 911,40 €
TOTAL TTC		623 468,40 €

Le maire informe l'assemblée par ailleurs que la Région AURA annonce la réduction de son aide financière de 40% à 25%. Il propose au Conseil municipal un nouveau plan de financement suivant :

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

autofinancement	199 843 €
Département de l'Ain 20 %	85 914 €
Etat 20%	103 911 €
Région AURA 25 %	129 889 €
TOTAL HT	519 557 €

Il propose également de solliciter auprès de la Communauté de Communes de la Dombes une subvention dans le cadre du fonds de concours « Transition Ecologique ». Le taux d'aide représente 30% du reste à charge communal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Le Conseil décide de solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes de la Dombes. Il demande l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant notification de la décision d'aide et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches dans le cadre de ce dossier.

Par ailleurs, Daniel MOREL informe l'assemblée que le cabinet DURAND & SIELANCKZYK s'est rendu à la salle polyvalente et que la commission Infrastructures est en attente de son rapport et de ses propositions de rénovation.

Cour et jardin de la mairie : la commission Infrastructures propose l'installation d'un tuyau annelé de 6 ml afin de permettre au service technique communal de franchir le Bief du Pin pour accéder au jardin de la mairie. L'autorisation sera sollicitée auprès de la famille BORGET, propriétaires de la parcelle voisine. La cour de la mairie, pourra être mise à disposition des associations locales et des habitants de la commune uniquement. Le tarif actuel de location est maintenu en l'attente des nouvelles propositions de la commission Infrastructures.

Ecole primaire : malgré les fortes précipitations, aucune fuite n'a été constatée à l'école primaire. Daniel MOREL propose, par conséquent, de procéder au remplacement des plaques du plafond qui ont été abîmées par le passé.

VOIRIE

Réfection de fossés : Daniel MOREL informe le Conseil municipal que des travaux de nettoyage ont été réalisés Route de la Corbine pour résorber les inondations engendrées par les fortes pluies des dernières semaines.

Limitations de vitesse : Daniel MOREL rappelle que les panneaux de limitation de vitesse à 50 km/heure ont été installés Route de la Buissonnière. La commission a été interpellée depuis pour une action similaire sur d'autres voies communales où des excès de vitesse sont régulièrement constatés.

Service technique communal : Daniel MOREL informe l'assemblée que l'agent saisonnier vient en renfort au service technique depuis le 15/04/2024, notamment pour l'entretien des espaces verts. Par ailleurs, le Conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une affûteuse à chaîne de tronçonneuse.

Fauchage d'accotement : le premier passage sur les voies communales est en cours de réalisation.

Repérage branches et arbres morts : Daniel MOREL informe l'assemblée que la commission Infrastructures vient de réaliser une tournée de repérage sur l'ensemble du territoire communal. Un courrier sera adressé prochainement aux propriétaires concernés. La commission constate que globalement beaucoup d'efforts ont été faits par les propriétaires pour la sécurisation des usagers de la route. Ophélie MOREL demande si la commission peut inspecter un cerisier situé Rue de la Source qui penche vers la chaussée.

ASSAINISSEMENT

Délibération n°2024-05-031 : mise en séparatif du réseau d'assainissement - choix entreprise de génie civil

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement a été lancée selon une procédure adaptée, en consultation ouverte. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 21 mars 2024 à 15h00. Cinq candidats ont déposé un dossier dans les délais impartis, dans l'ordre de remise des plis suivants :

1. EHTP et NGE ROUTES
2. PERRIER TP
3. ROUX TP et CHAGNEUX ENVIRONNEMENT
4. SOCAFL
5. SOMEK et EGTP

Après examen des candidatures et les offres, il a été décidé d'entamer des négociations avec les entreprises ROUX TP-CHAGNEUX ENVIRONNEMENT et SOMEK-EGTP. Les deux candidats ont soumis leurs nouvelles offres le jeudi 18/04/2024 avant 12h00. Ces offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Critère 1	Prix	50 points
Critère 2	Valeur technique et environnementale	40 points
Critère 3	Délais d'exécution	10 points

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 6 mai 2024, a décidé de retenir l'offre négociée de l'entreprise SOMEK-EGTP. Le classement final est le suivant :

N° ordre de dépôt	CANDIDAT	POINTS/100	CLASSEMENT FINAL
1	ROUX TP - CHAGNEUX ENVIRONNEMENT	93,3	2
2	SOMEK - EGTP	95,1	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur la base du rapport d'analyse des candidatures et des offres réalisé par BAC CONSEILS et du choix de la commission d'appels d'offres, décide de retenir l'entreprise ayant obtenu la note la plus élevée, soit **SOMEK-EGTP**. Il autorise M. le Maire à signer le marché pour un montant total de 498 825,76 HT, soit 598 590,91 € TTC, et à signer tous les actes contractuels afférents au cours de son exécution, avec l'entreprise SOMEK-EGTP

Délibération n°2024-05-032 : assainissement – opération mise en séparatif réseau de collecte

Le schéma directeur d'assainissement, arrêté par délibération du 18/06/2019, préconise la mise en séparatif du réseau assainissement de la commune. Les travaux de mise en séparatif du Chemin des Roselières et de la Rue de la Source, soutenus financièrement par le Département de l'Ain et par l'Agence de l'Eau, ont été réalisés en 2020. En ce qui concerne le réseau unitaire restant, la mise en séparatif par création d'un réseau EU représente à ce jour un coût prévisionnel de 576 900 € HT, selon l'état récapitulatif suivant :

Mise en séparatif du réseau de collecte - DEPENSES		Montants € HT
Création réseau EU	<i>Rue de la Source (170 ml) Rte de Neuville (60 ml) Rue de la Croix et ses antennes (450 ml) Rte de la Bresse (230 ml) Route Servas (70 ml) Rte de la Dombes (190 ml) Rue des Mûres (50 ml) total de 1220 ml</i>	499 000
Frais d'étude et suivi chantier		77 900
TOTAL HT		576 900
TVA 20%		115 380
TOTAL TTC		692 280

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau RMC pour ces travaux, préconisés par le schéma directeur assainissement, et présente le plan de financement prévisionnel :

autofinancement	115 380 €
emprunt	89 940 €
Département de l'Ain (20 %)	115 380 €
Agence de l'Eau (420 € le ml x 50%)	256 200 €
TOTAL HT	576 900 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération mise en séparatif du réseau de collecte.

Il décide de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement et de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Le Conseil décide de solliciter les aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération. Il autorise M. le Maire à négocier auprès d'un établissement bancaire l'emprunt nécessaire à l'opération, d'un montant prévisionnel de 200 000 € et à poursuivre les démarches dans le cadre de ce dossier.

Délibération n°2024-05-033 : assainissement – réhabilitation du système de traitement

Le schéma directeur d'assainissement, arrêté par délibération du 18/06/2019, préconise la création d'un système de traitement basé sur le principe d'un filtre planté de roseaux, avec comme objectif d'améliorer l'état chimique du Bief de Levoux. Cette opération représente à ce jour un coût prévisionnel de 950 000 € HT, selon l'état récapitulatif suivant :

Création d'un filtre planté de roseaux - DEPENSES		Montants € HT	
Création filtre à roseaux	<i>800 EH</i>	<i>845 000</i>	845 000
Etudes, diagnostics, suivi trav			115 000
TOTAL HT			950 000
TVA 20%			190 000
TOTAL TTC			1 140 000

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau RMC pour cette opération, et présente le plan de financement prévisionnel :

autofinancement	190 000 €
Emprunt (pour la partie HT STEP uniquement)	370 000 €
Département de l'Ain 20 %	120 000 €
Agence de l'Eau (50 %)	270 000 €
TOTAL HT	950 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de l'opération de création d'un filtre planté de roseaux.

Il décide de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement et de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Le Conseil municipal décide de solliciter les aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération et autorise M. le Maire à négocier auprès d'un établissement bancaire l'emprunt nécessaire aux opérations liées à la finalisation des prescriptions liées au schéma directeur d'assainissement, d'un montant prévisionnel de 450 000 €, et à poursuivre les autres démarches dans le cadre de ce dossier.

DEFENSE INCENDIE

Délibération n°2024-05-034 : approbation du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

M. le Maire rappelle que la loi 2011-525 du 17/05/2011 a créé la police spéciale de la DECI et que par conséquent, le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour lutter contre l'incendie sur le territoire de la commune.

Il informe l'assemblée que le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été réalisé par le bureau d'études GEOCODA en coordination avec la commission Infrastructures. Le rapport final est présenté au présent conseil, accompagné d'une proposition de programme de travaux pour un montant total (hors frais d'installation) évalué à 350 340 € HT. Ces travaux d'aménagement visant à renforcer les moyens de lutte contre l'incendie sont classés par ordre de priorité et seront à réaliser entre 2024 à 2048.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2225-4, vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie et vu le programme de travaux, valide le programme de travaux à réaliser pour un montant total estimatif (hors installation) de 350 340 € HT.

Le Conseil municipal arrête le schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune.

5. CADRE DE VIE

URBANISME

Délibération n°2024-05-035 : mesures de sécurisation d'un immeuble cadastré B538, sis 4 route de la Bresse

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2019 les propriétaires de l'immeuble sis 4 route de la Bresse ont entrepris des modifications (retrait tuiles, modification de la façade, démolition de la structure intérieure) sans autorisation préalable et que le chantier a été stoppé à la demande la municipalité. Le 20/02/2021, la commune a accordé une autorisation de travaux pour la modification des façades. Le chantier n'a pas repris depuis, malgré les demandes régulières de mesures de confortement du bâtiment en 2022 et 2023 et une rencontre avec les propriétaires le 05/05/2023.

Il rappelle également que le 11/03/2024, les services municipaux se sont rendus sur place avec les propriétaires et ont constaté que les chutes d'enduit et le gonflement et désolidarisation des murs pourraient présenter des risques de sécurité. La toiture est toujours ouverte aux intempéries. Les accès au bâtiment restent à condamner.

Le maire informe le Conseil municipal par ailleurs que dans le cadre de la police spéciale du maire, il est nécessaire d'évaluer l'état de danger du bâtiment afin de déclencher une éventuelle procédure de mise en sécurité. Le

Tribunal Judiciaire recommande à la commune de consulter un avocat pour cette procédure et un devis a été demandé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter le conseil d'un avocat pour un montant forfaitaire de 1 500 € HT. Il autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et d'effectuer tout acte nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure éventuelle de mise en sécurité de l'immeuble 4 route de la Bresse.

Urbanisation : Jérôme LACOUR informe l'assemblée de l'avancement des projets d'urbanisation de AIN HABITAT, pour la parcelle en zone 1AU (à urbaniser) située en face de la salle polyvalente et DEMEURES RHONE-ALPES pour la parcelle en zone 1AU située au nord du centre bourg à proximité du lavoir.

Logements LOGIDIA : les logements ont été attribués au 01/05/2024. Stephen GAUTIER rappelle au Conseil municipal qu'il y a eu, initialement, peu de demandes de location et que la commission Economie Social a lancé une campagne de publicité par la Newsletter et par les réseaux sociaux afin de centraliser des candidatures. Malgré cette action, parmi les candidatures il n'y avait qu'une seule famille avec un enfant, qui s'est rétractée par la suite. La commune a par conséquent favorisé des couples ayant comme projet de fonder une famille. Par ailleurs, l'un des locataires est sapeur-pompier volontaire.

La commission Infrastructures est chargée de faire une proposition de réglementation de la circulation pour la Place du Tilleul.

AMENAGEMENT

Aire de jeux : Jérôme LACOUR informe que l'aire de la Bascule a été rénovée et le nouveau jeu passerelle a été livré.

Fibre optique : Jérôme LACOUR rappelle la réunion publique programmée par le SIEA le 17/06/2024 à la salle polyvalente de Condeissiat.

NUISIBLES

Ambroisie : quelles actions pour limiter la prolifération de cette plante ? La commission Infrastructures réalisera en juin le repérage de l'ambroisie sur les accotements.

Frelons : la destruction des nids reste sous la responsabilité des propriétaires. La liste des entreprises habilitées à détruire les nids est à la disposition du public en mairie.

6. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

20/06/2024 remise des dictionnaires aux élèves de CM2 à 18h30 à la mairie, installation par Daniel MOREL, Gérard TUFEL et Ophélie MOREL, accueil par Daniel MOREL

PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs : Ophélie MOREL, présidente de l'association, évoque une fiche de poste pour le recrutement des agents d'animation de l'accueil périscolaire. Elle souhaite que des membres du bureau de l'association Centre de Loisirs assistent aux entretiens de recrutement. Stephen GAUTIER rappelle qu'il s'agit d'un recrutement de personnel communal, et que par conséquent, le Centre de Loisirs pourra proposer un seul représentant.

Ophélie MOREL informe le Conseil par ailleurs qu'elle demandera l'utilisation de la cour des écoles maternelle/primaire le 05/07/2024 pour l'organisation d'un goûter de fin d'année, l'occasion de remercier Anne Marie JANODY à la fin de sa carrière.

Restaurant scolaire : un agent en restauration de Romans a passé une journée à Condeissiat pour évaluer l'aptitude des locaux, observer le déroulement des tâches en cuisine et dans la salle de restauration. Un retour a été fait auprès des agents pour évoquer plusieurs points d'amélioration afin de gagner du temps de récréation pour les élèves. Prochain point avec les agents prévu le 15/05/2024.

ANIMATIONS

Carine RIGOLLET informe le Conseil municipal du calendrier des manifestations de fin d'année :

- **18/06/2024 Rêves de Cirque** : elle sollicite la commission Enfance Jeunesse pour aider à l'installation, accueil et rangement lors de cette manifestation. En son absence les élus suivants se proposent de se rendre disponibles : Eliane RAVISTRE et Martine BUGNOT, ainsi que Ophélie MOREL, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER et Manuel CARNEIRO.
Les foodtrucks GENA PIZZA et JO TACOS seront présents, en l'absence de buvette.
- **06/07/2024 réunion Jeunes** : circuit pédestre Grand Moulin de 14h00 à 18h00, Carine RIGOLLET évoque le besoin de six élus pour assurer la sécurité
- **07/09/2024 Olympiades** : le programme est en cours de réalisation.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : la révision du règlement du marché sera étudiée lors de la prochaine commission, prévue le 13/05/2024.

SOCIAL

Octobre Rose : une délégation condusienne se rendra à Lyon le 26/05/2024 pour participer à la manifestation *Courir pour Elles*. L'édition 2024 d'Octobre Rose à Condeissiat est programmée le 12/10/2024 à la mairie, avec une marche prévue le 13/10/2024.

Rénovation du Puits d'Argent : Eliane RAVISTRE et Daniel MOREL fixent une date pour réunir les bénévoles qui souhaitent s'associer à ce projet, soit le 06/06/2024.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Délibération n°2024-05-036 : avenant Service Commun Enfance Jeunesse de la CC Dombes

M. le Maire rappelle que la convention du 09/12/2021 du Conseil communautaire définit les modalités de création et de l'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse, dont :

- ✓ Intervenants musique et sport dans les écoles de la CCD,
- ✓ Enfance – Jeunesse.

Il indique que le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 21/03/2024 l'avenant n°2, qui a pour objet de compléter l'annexe 2 de la convention concernant les heures d'intervention Sport et Musique :

Ecole	A partir de	Domaine d'intervention	Nb heures complémentaires	Période
Neuville les Dames	2024/2025	Musique	0,75 heures	36 semaines
Saint Paul de Varax	2024/2025	Sport	3 heures	36 semaines

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu la délibération N° D2024_03_21_86 de la Communauté de Communes de la Dombes, approuvant l'avenant n° 2 à la convention avec les 36 communes membres relative au Service Commun Enfance Jeunesse, approuve l'avenant n°2 à la convention du Service Commun Enfance Jeunesse et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Compte rendu du Conseil communautaire du 11/04/2024

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance. Les points majeurs : validation du recours à une déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une zone d'activités communautaires à Châtillon-sur-Chalaronne, point d'étape de la démarche d'attractivité territoriale de la Dombes.

Commissions thématiques :

Environnement du 29/04/2024 : Martine BUGNOT

- *Recyclerie* : les travaux de la Recyclerie sont terminés. La Communauté de Communes de la Dombes recherche un gestionnaire.
- *Déchèterie* : un point a été fait de la rénovation des déchèteries communautaires. Par ailleurs, compte tenu d'une faible fréquentation l'après-midi, les horaires de la déchèterie seront adaptés.
- *Biodéchets* : la commission Environnement abandonne l'idée d'une collecte en porte à porte des biodéchets. Il sera proposé une collecte en déchèterie et la vente de composteurs, composteurs collectifs et lombricomposteurs.
- *Point d'apport volontaire* : la candidature de Condeissiat pour une benne à verre enterrée est à l'étude pour 2024/2025.

9. COMPTE RENDU DE REUNION

SIVOS du 15/04/2024 – Daniel MOREL

Daniel MOREL informe le Conseil des travaux prévus au budget 2024. Afin de répartir les charges financières des communes membres, deux emprunts seront souscrits pour un montant total de 45 000 €.

10. QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 8 mai : le Conseil municipal fait le point de l'organisation de la cérémonie.

Cérémonie de citoyenneté : elle est programmée le 11/05/2024 à 10h00 à la mairie.

La séance est levée à 22h05